

ANNEXE 2025 REVE

REGLEMENT JEU SMS TNTV

A. ORGANISATEUR, PERIODE ET NOM DU JEU :

TAHITI NUI TELEVISION « TNTV » (l'Organisateur du Jeu) dont le siège social est situé quartier de La Mission à Papeete, Tahiti, organise du 16/01/2025 au 15/03/2025, un jeu SMS intitulé « REVE ».

B. MOT CLE

Le MOT CLE à envoyer par SMS pour participer au Jeu est « **REVE** ».

C. NUMERO

Le numéro court auquel le participant au Jeu doit envoyer sa/ses réponses est le **7500**.

D. DATE DU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort déterminant le ou la gagnante à l'issue du Jeu, est prévu le « **17/03/2025** ».

E. NATURE ET VALEUR DES LOTS A GAGNER

La dotation prévue pour le Jeu comprend **un package pour 2 personnes d'une valeur de 250 000 francs** comprenant :

- **2 billets d'avion Aller/Retour Papeete Raiatea,**
- **Une nuit dans un hôtel 5 étoiles de Taha'a incluant un dîner et un petit-déjeuner pour 2 personnes**
- **Transferts aéroport Raiatea hôtel de Taha'a**

Le bon sera à utiliser avant le 31 décembre 2025 (voyages aller-retour effectués avant cette date).

Le bon non utilisé avant échéance ci-dessus ne pourra pas faire l'objet d'une prolongation, ni d'une compensation financière. Bon nominatif, non modifiable, non remboursable et non monnayable.

L'aller et le retour ne peuvent être dissociés. Si l'un des deux trajets n'était pas utilisé dans le cadre du voyage, il sera perdu.

Les taxes et redevances aéroport restent à la charge du bénéficiaire.

G. DEPOT DU REGLEMENT

Le Règlement Général des jeux SMS 2024 et l'annexe du jeu KDI sont disponibles au siège de TNTV et déposé chez Me LEHARTEL Gérard, huissier de justice à Papeete. Ces documents sont également accessibles sur www.tntv.pf.

Il est rappelé, que dans l'hypothèse où le lot ne serait disponible ou ne pourrait être fourni au gagnant par le partenaire commercial du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour cas de force majeure, TNTV fera son possible pour demander à son partenaire commercial de remplacer ledit lot par un lot d'une valeur équivalente.